

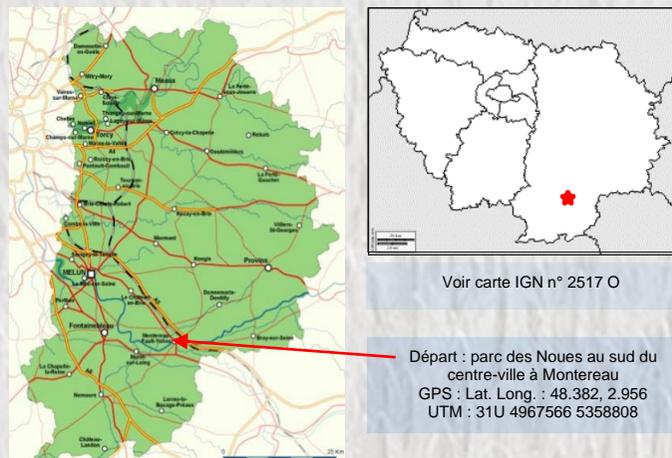
Le château des Amendes

Le château des amendes est une demeure bourgeoise en calcaire et enduit rouge imitant la brique, très en vogue au XIX^{ème} siècle. Il est construit au milieu d'un parc paysager de deux hectares, pour Edmé Frontier, directeur de la Faïencerie à l'époque où celle-ci connaît son plein développement. Le personnel de l'usine (entre 700 et 900 employés) est assujéti, en cas de manquement au règlement intérieur, à payer des amendes.

Ulcérés par ce procédé, les ouvriers ne tardent pas à répandre le bruit que ces sommes servent à payer la construction du château de leur directeur. Le surnom de « château des Amendes » est resté.



Le Château des Amendes à Montereau – Photo CC2F ©



Voir carte IGN n° 2517 O

Départ : parc des Noues au sud du centre-ville à Montereau
GPS : Lat. Long. : 48.382, 2.956
UTM : 31U 4967566 5358808

Accès : Montereau-Fault-Yonne à 33km au sud-est de Melun par la D605

Informations pratiques : tous commerces
Dénivelé positif : 30 m

Charte du randonneur

- Ne vous écartez pas des chemins balisés.
 - En cas de doute sur le cheminement, le balisage est prioritaire sur le descriptif.
 - Respectez la nature et la propriété privée.
 - N'abandonnez pas de détrit.
 - Evitez de fréquenter les itinéraires en période de chasse (renseignez-vous auprès des mairies ou de la fédération des chasseurs de Seine et Marne).
 - Refermez barrières et clôtures après votre passage.
- Lorsque cela est possible, retirez tout obstacle sur votre chemin

Fiche réalisée par le Comité Départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando77).

Elle fait partie d'une collection téléchargeable à partir du site :

www.randonnee-77.com



Montereau-Fault-Yonne Parcs et plans d'eau



Montereau – Photo SMT ©

Ce circuit est une invitation à la découverte d'un patrimoine historique, culturel et géographique remarquable.



13 km



3 h 15



Jaune



Moyen

CODERANDO 77
Quartier Henri IV - Place d'Armes
77300 FONTAINEBLEAU
01 60 39 60 69 – www.randonnee-77.com -

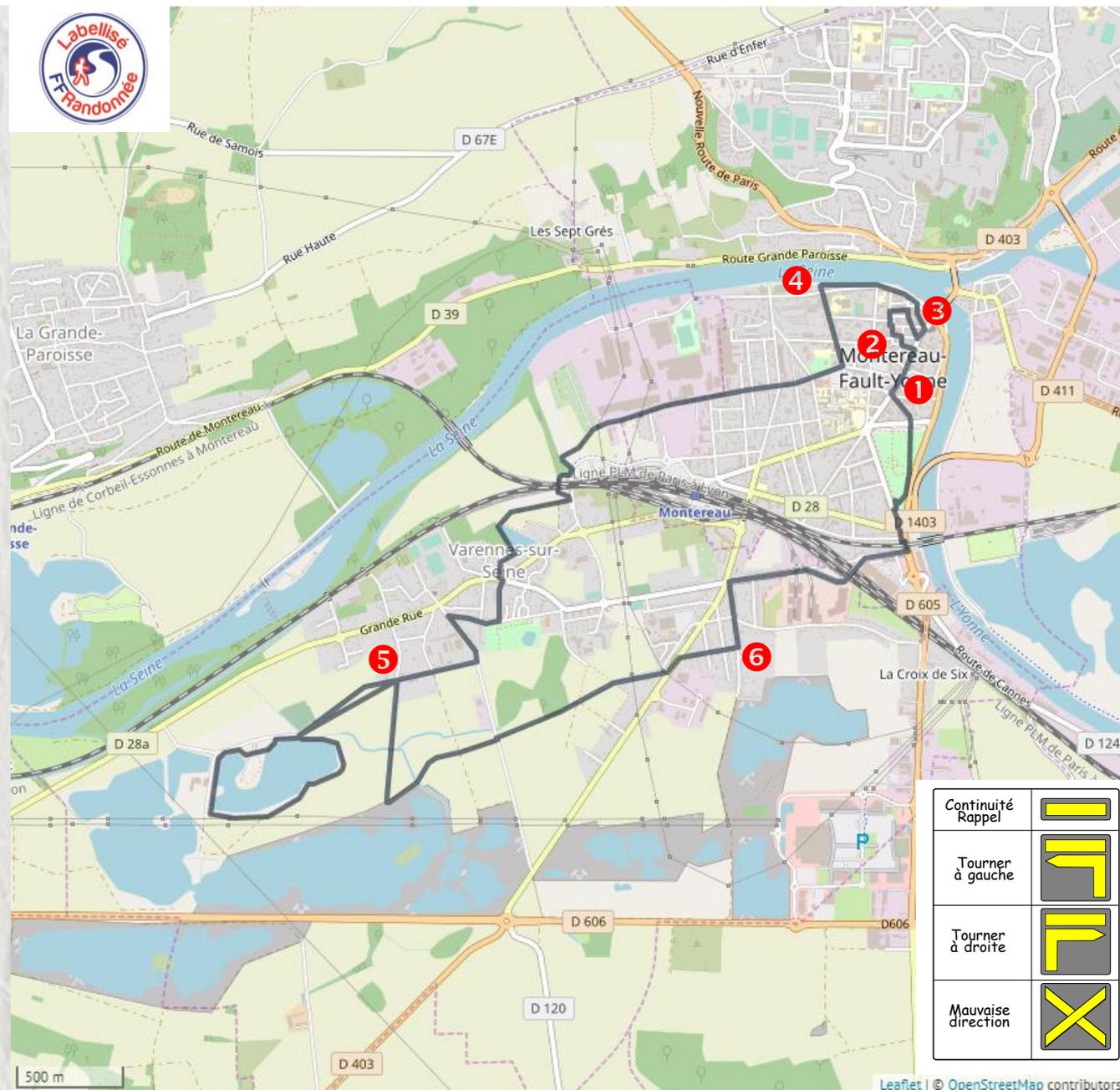


Mise à jour -Août 2020-

Parcs et plans d'eau



- 1 Dos au parc, prendre en face la rue des Arches, la rue Jean-Jaurès à droite puis la quatrième rue à gauche. Place du Colonel Fabien, emprunter à droite la rue du Petit-Chaudron, à gauche la rue des Chapeliers.
 - 2 Longer à droite la place du Marché-au-Blé et suivre en face, un peu à droite, la rue aux Poix. Tourner à gauche puis deux fois à droite. Au bout de la rue des Pressoirs, aller à droite puis dans la ruelle à gauche. Traverser et prendre la rue Couverte. A la vieille pompe, emprunter à gauche la rue Jean-Jaurès.
 - 3 Devant la collégiale, tourner à gauche pour passer sous le porche du musée de la Faïence, puis continuer tout droit. Suivre à gauche la rue de la Poterne, le quai d'Yonne et longer la Seine sur 500 m (vue sur la confluence de la Seine et de l'Yonne).
 - 4 Prendre à gauche la rue Pépinière-Royale et la deuxième rue à droite jusqu'à la voie ferrée. Tourner à droite sous le pont pour franchir la passerelle à droite. Au bout, virer deux fois à droite pour suivre le chemin gravillonné. Entrer dans la zone naturelle de l'Étang, contourner l'étang, utiliser la passerelle puis, à droite la rue de l'Étang. Couper la Grande-Rue, emprunter la rue Marcel Paul, la rue de la Sauvagerie à droite (parc à gauche) et l'avenue d'Ormes à gauche. Après, le lycée, s'engager dans la rue à droite.
- A la croisée, poursuivre en face vers la base de loisirs et faire le tour du bassin avant de regagner la croisée.
- 5 Emprunter le chemin à droite. Il vire à gauche. Couper l'allée des Peupliers puis la route en faisant un écart à gauche. Franchir le carrefour et passer le château d'eau. Traverser la rue. Suivre l'avenue du 8 Mai 1945 à gauche et après avoir franchi le passage protégé, la rue Danielle Casanova à droite.
 - 6 Au bout tourner à gauche et au T, à droite, rue Albert Gravé. Franchir les voies ferrées. Longer à gauche la route de Sens, passer sous la voie ferrée, contourner le rond-point, poursuivre sur 100 m et entrer à droite dans le parc des Noues avant de regagner le parking.



Le balisage de l'itinéraire que vous empruntez est réalisé et entretenu par les 250 baliseurs du comité départemental de la Randonnée Pédestre de Seine et Marne (Codérando 77). Il fait partie des 4500 km de chemins de promenade et de randonnée existant sur le département.

Si vous constatez des anomalies lors de vos randonnées (erreurs ou manques de balisage, mauvais entretien, dépôts sauvages, ...), veuillez en aviser le Codérando 77 en vous connectant à l'adresse <http://sentinelles.sportsdenature.fr/> et en sélectionnant l'activité "randonnée".